



Vaucelles

Mairie de Vaucelles

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 20 MARS 2026**

Aujourd'hui 20 mars 2026,

Le Conseil Municipal de la Commune de Vaucelles, s'est réuni en séance publique à la mairie de Vaucelles à dix neuf heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Guillaume GAUTIER LAIR, Maire.

Étaient présents : Guillaume GAUTIER LAIR, Annie DAVID, Marie-Thérèse MONTAGNE, Alain VAUDRY, Fabrice BAZIRE, Jocelyne VAUPRES, Christine LAIR, Guillaume DUSSOUS, Sébastien SANTA MARIA, Frédéric LECOQ, Laëtitia CHARTRIN, Alexia GUELLER, Arnaud BEAUFILS, Charlotte ARSON, Hugo LEMOING.

Pouvoir(s) : /

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Charlotte ARSON, adoptée à l'unanimité des présents

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026*

*Nombres de membres en exercice : 15*

*Nombre de membres présents : 15*

*Nombre de votants : 15*

*Quorum : 8*

---

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 12 février 2026.

- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- *Lecture de la Charte des Élus*
- Vote des indemnités des élus
- Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire
- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Nomination des délégués du SDEC
- Vente du garage communal
- Questions diverses

➤ Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Les élus adoptent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2026.

**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**

➤ Élection du Maire

Délibération n° 2026 - 02

Élection du Maire sous la présidence de la doyenne d'âge du Conseil Municipal :  
Mme Marie-Thérèse MONTAGNE  
Désignation des deux assesseurs : M. Fabrice BAZIRE et M. Arnaud BEUFILS

Mme Annie DAVID présente sa candidature au poste de Maire.

L'urne après le vote des élus, affiche quinze votants et les deux assesseurs confirment la présence de quinze enveloppes.

*Résultat du premier tour de scrutin*

Nombre de votants : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Mme Annie DAVID a obtenu 15 voix. Elle obtient la majorité absolue.

**Mme Annie DAVID est proclamée Maire et est immédiatement installée.**

Mme Annie DAVID, Maire, prend la présidence de la séance.

➤ Détermination du nombre d'adjoints

Délibération n° 2026 - 03

Madame la Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2122-2, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Elle propose de fixer à 1 le nombre d'adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal vote :

15 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Le Conseil Municipal fixe à 1 le nombre d'adjoint au Maire pour la commune.

➤ Élection des adjoints

Délibération n° 2026 - 04

Madame la Maire présente aux élus le nouveau fonctionnement pour l'élection des adjoints sous présentation d'une liste.

Elle précise, que le premier adjoint, sera obligatoirement son suppléant lors des réunions de l'intercommunalité.

Madame la Maire demande aux élus de présenter leur liste.

La liste conduite par M. Guillaume GAUTIER LAIR est candidate au mandat d'adjoint au Maire.

*Résultat du premier tour de scrutin*

Nombre de votants : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

La liste de M. Guillaume GAUTIER LAIR a obtenu 15 voix, soit la majorité absolue.

**Monsieur Guillaume GAUTIER LAIR est élu 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Vaucelles et il est immédiatement installé dans ses fonctions.**

➤ Charte de l'élu local

Madame Annie DAVID, Maire, donne lecture de la Charte de l'élu local et la remet à l'ensemble du Conseil Municipal.

➤ Vote des indemnités des élus

Délibération n° 2026 - 05

Le Conseil Municipal étant renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire qui est de droit (44,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique), sont fixées par délibération.

Les indemnités de fonction du Maire, adjoints et conseillers délégués sont fixés dans la limite de l'enveloppe budgétaire (article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La Maire propose de fixer, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, les différents taux :

- pour le 1er adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- pour un conseiller délégué : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal vote :  
15 voix pour  
0 abstention  
0 voix contre

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les indemnités de fonction des élus.

Madame le Maire précise que Monsieur Sébastien SANTA MARIA sera conseiller municipal délégué et qu'il lui sera attribué une délégation de fonctions pour les travaux communaux, la voirie et l'entretien de la commune.

➤ Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire  
Délibération n° 2026 - 06

Madame la Maire explique au Conseil Municipal la possibilité de délégation au Maire pour la durée de son mandat de certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales. Elle reprend chacune des délégations et fixe avec les élus les montants à maintenir ou à modifier.

Les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire lui sont confiées à l'unanimité.

➤ Adoption règlement intérieur  
Délibération n° 2026 - 07

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur présenté par Madame la Maire, rappelle que son adoption est obligatoire uniquement pour les communes de plus de 1 000 habitants, mais reste facultative pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter le règlement intérieur tel que présenté.

➤ Nomination délégués du SDEC  
Délibération n° 2026 - 08

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du SDEC :

Madame la Maire propose :  
- Monsieur Sébastien SANTA MARIA  
- Monsieur Frédéric LECOQ

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ Vente du garage communal

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal du projet de délibération relatif à la vente du garage communal.

Suite à une observation de Monsieur Alain VAUDRY, conseiller municipal, Madame la Maire décide de ne pas soumettre ce point au vote et de le reporter au prochain Conseil Municipal afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires.

➤ Affaires diverses

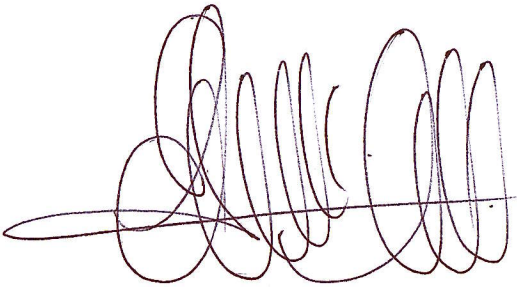
Programmation de la prochaine réunion du Conseil Municipal :

- Mercredi 08 avril 2026, à 19h00

La séance est levée à 20h43.

Secrétaire de séance

Mme Charlotte ARSON



Le Maire

Mme Annie DAVID

